

■ Solidarité Paysans Provence

"Un soutien aux agriculteurs en difficulté"

Henri Cestier, président de l'association Solidarité Paysans Provence, et Francis Thomas, directeur.

■ Présentez-nous l'association Solidarité Paysans Provence...

Francis Thomas : "Inscrite au sein du réseau national Solidarité Paysans, Solidarité Paysans Provence est une association régionale qui s'est implantée dans le département des Bouches-du-Rhône en 1994. Notre principal objectif est d'aider et d'accompagner les agriculteurs en difficulté afin de leur apporter un soutien et les informations nécessaires pour mieux appréhender leur situation. Grâce à nos salariés et aux bénévoles, Solidarité Paysans Provence est véritablement une association au service des agriculteurs."

■ Quels sont vos moyens d'intervention auprès d'un agriculteur en difficulté ?

F.T. : "Tout d'abord, il faut que l'agriculteur fasse lui-même la démarche de nous contacter. C'est très impor-

tant que les gens soient acteurs de la démarche. La première rencontre est l'occasion de faire un point avec l'agriculteur et ses proches sur l'état de la situation et de mettre toutes les cartes sur la table. A partir de cette analyse financière complète, nous proposons des solutions, nous les accompagnons dans leurs différentes démarches auprès de leurs créanciers, nous les informons sur leurs droits comme l'accès au Revendu de Solidarité Active (RSA), aux procédures collectives ou à la procédure Agridiff."

Henri Cestier : "Cet accompagnement est effectué en binôme par un salarié et un bénévole. La solidarité est le fondement de l'association. Nous travaillons en totale discrétion, sans jugement, mais sans cacher la vérité à l'adhérent. Nous passons un contrat moral avec l'agriculteur que nous aidons. Même si nous sommes dans une relation de médiation avec les organismes créanciers, nous ne sommes pas neutres. Nous nous

plaçons exclusivement du côté de l'agriculteur. Nous travaillons pour lui et avec lui."

■ Quels conseils donneriez-vous à un agriculteur qui ressent des difficultés ?

F.T. : "Retard de paiements, menaces de saisies, perte de confiance, inquiétudes pour l'avenir... Face à ses problèmes ou à ses interrogations, un agriculteur ne doit surtout pas attendre pour nous contacter. Même si ça ne lui paraît pas grave, il ne faut pas hésiter. Trop d'agriculteurs se laissent submerger par les dettes en se disant que ça ira mieux. Résultat : ils s'enfoncent de plus en plus dans le déni et l'isolement et la situation peut devenir inextricable."

H.C. : "Et si nous n'avons pas les compétences pour répondre à une question, nous entretenons un partenariat étroit avec d'autres organisations capables de compléter notre action, comme avec la chambre d'agriculture, qui apporte un regard

SOLIDARITÉ PAYSANS PROVENCE
Aux côtés des agriculteurs en difficulté depuis 1994
POUR UN SOUTIEN INDIVIDUEL

Accueil
• Aide à l'élaboration des plans de médiation et de la famille
• Aide dans les démarches administratives
• Aide juridique
• Aide à l'établissement des plans de médiation et de la famille
• Médiation et les services d'accompagnement procédural

Henri Cestier, président (à g.), et Francis Thomas, directeur de Solidarité Paysans Provence.

technique sur l'exploitation en difficulté."

Aurélié Philippe

Solidarité Paysans Provence, 260, Chemin du Pont, 13750 Plan d'Oron, tél. 04 90 73 17 61. ■

« L'AGRICULTEUR PROVENÇAL » - Vendredi 9 avril 2010